

Questions additionnelles lors de la séance publique du 10 novembre 2020 et qui n'ont pas été répondues en séance

- 1) Pascale Langlois : dans quel rayon les détonations in situ peuvent être entendues par les citoyens et combien de citoyens habitent cette zone?

Réponse du Ministère de la Défense nationale

- a) Les détonations in situ sont entendues jusqu'à Pointe-du-Lac, qui est située à environ 15 km du site des détonations. Les niveaux sonores mesurés au sonomètre positionné sur la rive du fleuve à Pointe-du-Lac lors des travaux de 2017 ont atteint des valeurs allant de 0 à 21 dB de plus que la valeur du bruit de fond, pour un maximum de 76 dB. Ce sont les riverains qui sont les plus susceptibles d'entendre.
Au sonomètre de Nicolet, les détonations in situ ont généré des mesures allant de 0 à 11 dB de plus que la valeur du bruit de fond pour un maximum de 60 dB. À titre d'exemple, un aspirateur ou une machine à laver peut produire un niveau de bruit d'environ 75 dB. Notons toutefois que l'effet ressenti de la détonation est de très courte durée, soit moins d'une seconde.
- b) Le MDN est présentement à l'analyse des résultats de mesures de bruit effectuées lors d'essais pilotes à l'automne 2020, et pourra optimiser les estimations des niveaux de bruit auxquels seront exposés les riverains dans les semaines à venir.

- 2) Solange Guimond : à quelle distance pourrait-on retrouver des projectiles, est-ce seulement du côté de Nicolet ou s'il peut aussi y en avoir du côté de pointe du lac?

Réponse du Ministère de la Défense nationale

- a) Bien que le Centre d'essais et d'expérimentation en munitions de Nicolet ne tirait pas au nord du chenal maritime, quelques projectiles ont été récupérés à Pointe-du-Lac. Nous ne savons toutefois pas comment ces projectiles s'y sont retrouvés. Cependant, à l'époque où les projectiles étaient tirés dans le lac, lors des tirs réalisés en hiver, il arrivait que des projectiles demeurent sur le couvert de glace. Au printemps, des projectiles pouvaient être transportés par les glaces qui flottaient en descendant le courant du fleuve. De plus, il n'était pas rare que des citoyens les récupèrent et les apportent chez eux avant de communiquer avec le ministère de la Défense nationale.
- b) Depuis l'arrêt des tirs en 1999, aucun projectile n'a été retrouvé sur les rives de Pointe-du-Lac.